



GURU ORGANIC ENERGY ANNONCE LE RENOUVELLEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Montréal (Québec), le 22 juillet 2025 – GURU Organic Energy Corp. (TSX : GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada¹, a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a accepté un avis déposé par la Société concernant son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRCNA** ») à l'égard de ses actions ordinaires (les « **Actions** »).

L'avis prévoit que GURU peut, au cours de la période de 12 mois commençant le 25 juillet 2025 et se terminant au plus tard le 24 juillet 2026, acheter jusqu'à 1 514 144 actions, soit approximativement 5 % des 30 282 886 Actions en circulation en date du 14 juillet 2025, par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, à des dates et en des quantités déterminées par la Société. Toutes les actions achetées dans le cadre de l'OPRCNA seront achetées sur le marché libre et conformément aux règles et politiques de la TSX au cours du marché en vigueur, puis annulées.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les Actions à la TSX pour les six derniers mois civils est de 10 803. Conformément aux règles et politiques de la TSX, les achats quotidiens dans le cadre de l'OPRCNA seront limités à 2 700 Actions, soit 25 % du volume quotidien moyen des transactions, sauf dans le cadre de certaines exceptions prescrites.

Dans le cadre de ses plans d'expansion, GURU vise à accroître sa part de marché et à générer une croissance rentable et durable à long terme. La grande majorité de son capital et de ses efforts sont alloués à ces objectifs. Cependant, GURU estime que, parfois, le cours de ses Actions peut ne pas refléter leur pleine valeur, et leur rachat dans ce contexte représente une utilisation appropriée et souhaitable d'une partie du capital de la Société. Les décisions concernant le nombre actuel d'Actions et la date de tout achat ou toute autre action dans le cadre de l'OPRCNA seront prises par GURU en fonction de différents facteurs, notamment les conditions du marché et la situation du capital et des liquidités de la Société. De plus, GURU peut, de temps à autre, racheter des Actions dans le cadre d'un plan d'achat automatique d'actions qu'elle peut conclure ultérieurement avec un courtier, ce qui permettrait d'effectuer des achats à des périodes où GURU ne serait habituellement pas autorisée à acheter des Actions pour des raisons réglementaires ou autres.

Rien ne garantit que GURU procédera à l'achat de la totalité ou d'une partie du nombre d'actions qui font l'objet de l'OPRCNA mentionnée dans le présent communiqué de presse. GURU peut également suspendre ou interrompre l'OPRCNA à tout moment.

Dans le cadre de l'OPRCNA actuelle de la Société, qui expire le 24 juillet 2025, la Société avait reçu l'approbation de la TSX d'acheter jusqu'à 1 515 778 Actions. GURU a racheté 100 640 Actions à un prix moyen pondéré de 1,8242 \$ par Action dans le cadre de son OPRCNA actuelle dans les douze derniers mois par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens.

¹ Nielsen: période de 52 semaines se terminant le 19 mai 2025, All Channels, Canada vs la même période l'an dernier.

À propos des produits GURU

Les boissons énergisantes GURU sont conçues à partir d'une courte liste d'ingrédients actifs à base de plantes, dont la caféine naturelle, sans édulcorants artificiels, sans sucralose ni aspartame. Ces ingrédients soigneusement sélectionnés sont incorporés dans des mélanges uniques qui poussent votre corps à aller plus loin et votre esprit à être plus vif.

À propos de GURU Organic Energy

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide et la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes en 1999. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à environ 25 000 points de vente et par l'entremise de www.guruenergy.com et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques, y compris de la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame, qui offre aux consommateurs une *Bonne Énergie* qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.guruenergy.com ou suivez-nous [@guruenergy](https://www.instagram.com/guruenergy) sur Instagram, [@guruenergy](https://www.facebook.com/guruenergy) sur Facebook et [@guruenergydrink](https://www.tiktok.com/@guruenergydrink) sur TikTok.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Organic Energy

Investisseurs

Carl Goyette, président et chef de la direction

Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière

514-845-4878

investors@guruenergy.com

Francois Kalos

francois.kalos@guruenergy.com

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces informations prospectives sont identifiées par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que toutes les informations prospectives ne contiennent pas ces termes et expressions. Les informations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces informations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. Les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2024: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que les développements

géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballleurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les modifications aux politiques gouvernementales et aux règlements du commerce international; la résiliation de l'entente de distribution avec PepsiCo et le retour à un modèle de distribution directe; le traitement comptable des bons de souscription émis à PepsiCo; les conflits d'intérêts; la consolidation des détaillants, des grossistes et des distributeurs et position dominante des principaux acteurs; le respect des lois sur la confidentialité des données et la protection des données personnelles; la gestion des lancements de nouveaux produits; le recours au marketing de tiers, y compris les célébrités et les influenceurs; la révision des réglementations sur les déclarations publicitaires, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Bien que les informations prospectives contenues dans le présent document soient fondées sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle elles ont été formulées, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux informations prospectives. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des informations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, toutes les informations prospectives contenues dans le présent document sont assorties de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les informations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.